

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Cantiques de Noël et Cantiques de missions, 258. — Une non valeur, 258. — Une page de notre histoire, 259. — La gratuité, 263. — Coup d'œil sur l'étranger, 264. — Sommaire du Manifeste libéral, par B. Bernard, 265. — Appréciation du Compromis scolaire, 266. — Toujours vrai, 266. — Un fait évident, 266. — Avis, 266. — Nécrologie, 267. — Pensée, 267. — A imiter, 267. — La persévérance est le gage de la victoire, 267. — A méditer, 268. — Remède contre le rhume de cerveau, 268. — Manuel d'économie domestique, 268. — Eglise du Canada, 268. — Sainte Eneeritida vierge et martyre, 270. — Memento hebdomadaire, 272.



CANTIQUES DE NOËL et cantiques de missions

M. Ernest Gagnon vient de faire paraître, en réédition, la première partie de ses "cantiques populaires du Canada français, harmonisés pour voix mixtes et orgue." Cette première partie est intitulée : *Cantiques de Noël*, et se vend 60 centins, plus 3 centins pour la poste. La deuxième partie, intitulée : *Cantiques de Missions*, paraîtra vers le 15 de janvier prochain. Prix : \$1.00, plus 6 centins pour la poste. S'adresser à M. ERNEST GAGNON, 164 Grande-Allée, Québec.

Une non valeur

Le compromis scolaire stipule trois concessions : une demi-heure d'enseignement religieux après les classes, les services d'un instituteur catholique et la permission de parler français, dans certains cas.

Considéré en général, nonseulement le compromis ne rétablit pas les écoles séparées, mais il consacre le principe des écoles neutres — protestantes en fait. — Il empire donc la position des catholiques du Manitoba.

Considéré en particulier, le compromis stipule trois concessions qui, en pratique, ne valent presque rien. La démonstration est facile.

Première concession. Ce qui est impraticable pour les curés de nos paroisses canadiennes, l'est encore davantage pour les paroisses de Manitoba, à raison de circonstances locales. Or, il n'y a pas un seul curé de nos paroisses canadiennes qui pourrait tirer un parti appréciable de cette concession.

Deuxième concession. Une assistance moyenne de 25 enfants suppose au moins 40 élèves inscrits, et une assistance moyenne de 40 enfants ne suppose pas moins de 55 élèves inscrits. Cette estimation étant exacte, il s'ensuit que l'assistance moyenne sera rarement suffisante — sinon jamais — pour permettre de réclamer un instituteur catholique. D'ailleurs, il est facile de rendre cette concession illusoire en subdivisant les arrondissements scolaires.

Troisième concession. La permission de parler français dans une école, lorsqu'il s'y trouve 10 élèves dont le français est la

langue maternelle, n'est pas l'enseignement du français. Il y a entre ces deux états de choses autant de différence qu'entre le jour et la nuit. Cette permission facilitera plutôt l'enseignement de l'anglais.

On pourrait donc appliquer à cet arrangement, avec trop de raison, le fameux cliché dont on a tant abusé à propos de la loi rémédiatrice, sans raison aucune.

Voilà où l'on aboutit invariablement, lorsqu'on méconnaît la direction de ses guides naturels.

Une page de notre histoire. (suite)

1840-1867

L'UNION DES DEUX CANADAS

Voici l'exposé que fait Turcotte de la situation politique à cette époque, et qui démontre bien qu'un changement de régime s'imposait nécessairement.

“ En trois ans, quatre ministères différents avaient été condamnés, et deux élections générales avaient eu lieu sans rétablir l'harmonie. Les affaires avaient languï, les affaires avaient souffert de la chute des diverses administrations, et les discussions étaient devenues de plus en plus acerbes. Le Haut Canada ne cessait de demander, dans la représentation répartie d'après la population, la réparation d'une injustice grave à son opinion; le Bas Canada voulait de son côté conserver la position d'égalité que lui consacrait la constitution, afin de n'être pas à la merci de l'autre province. Cet état de choses ne pouvait se continuer sans soulever quelque complication grave. Il fallait donc un changement. Les chefs des deux partis se donnèrent la main afin de sauver la province du péril imminent qui la menaçait.”

Nous avons même eu à cette époque un ministère qui ne vécut que trente-six ou quarante-huit heures.

M. David, dans son récent roman, accuse les Evêques d'avoir fait en partie la Confédération. Il est donc étonnant que l'histoire ne mentionne pas ce fait extraordinaire. Nous avons vu, en 1864, les délégués de chaque province, et nous nous rappelons bien qu'il n'y avait pas d'évêques parmi eux. Il existe une gravure représentant les Pères de la Confédération, mais on

n'y voit aucun personnage ecclésiastique. On ne voit nulle part que les Evêques soient intervenus, directement ou indirectement, dans ce débat politique. Il est certain que tous ceux qui ne sont pas hallucinés savent que les Evêques ne sont pas responsables du régime politique sous lequel nous vivons actuellement. Ils n'ont pas même approuvé la Constitution en force depuis le 1er juillet 1867; tout ce qu'ils ont fait, la Constitution une fois promulguée par le pouvoir légitime, a été d'engager les fidèles à l'accepter loyalement, à ne pas donner leurs votes à des hommes disposés à la combattre, et à se rappeler que c'était un devoir de conscience de s'en tenir à ces principes.

Le mandement de Mgr Baillargeon, publié le 12 juin 1867, et dont nous allons citer quelques passages, nous en fournit la preuve.

Après avoir annoncé la proclamation de la nouvelle Constitution, le Prélat ajoute :

• “ Cet ordre de choses, continue-t-il, ayant été établi par l'autorité compétente, à la demande même de nos représentants dans la Législature canadienne, il ne nous reste plus, N. T. C. F., qu'à nous soumettre de bon cœur; c'est même pour nous tous un devoir de conscience. Si depuis plus d'un siècle que notre pays a été cédé à la Grande-Bretagne, la forme de notre Gouvernement a varié à plusieurs reprises, souvenons-nous que l'essence de la société ne varie pas, mais qu'elle reste toujours la même. L'autorité est nécessaire au maintien de toute société humaine, et l'expérience nous démontre plus que jamais dans quels malheurs tombent les peuples qui osent la rejeter. . . .

“ Ainsi donc, N. T. C. F., comme l'Union fédérale, qui vient de s'opérer, émane de l'autorité légitime, vous la regarderez comme votre loi, et vous obéirez à l'ordre de Dieu, en l'acceptant en toute sincérité. Il est d'ailleurs de votre intérêt, comme c'est pour vous un devoir de conscience de le faire, pour qu'elle puisse contribuer à la prospérité commune et procurer par là l'avantage des individus. Bientôt vous serez appelés à choisir ceux qui, soit dans le parlement fédéral, soit dans le parlement local, devront travailler à mettre en pratique la nouvelle constitution. Vous vous garderez donc de donner vos voix à des hommes disposés à la combattre ou à mettre des entraves à son fonctionnement, mais vous la donnerez à des citoyens éprouvés et reconnus comme ayant à cœur de la faire servir au plus

grand bien du pays.

“ Avant que la Confédération eût été décrétée par le Parlement Impérial, et lorsqu'elle n'était seulement qu'à l'état de projet, il était sans doute permis de la discuter, et même d'employer tous les moyens permis pour l'empêcher de devenir loi. En effet, bien des personnes, dont le patriotisme ne saurait être révoqué en doute, croyaient y voir des dangers sérieux pour l'avenir, et regardaient comme un devoir de s'y opposer. Mais aujourd'hui la discussion n'est plus possible; la loi est promulguée; l'œuvre de l'autorité doit être respectée; refuser de s'y soumettre, ce serait renverser l'ordre établi par Dieu, résister à sa volonté, ce serait marcher à l'anarchie, à la trahison, à la révolte et à tous les maux qui en sont la suite.

“ Ce qui doit nous rassurer, N. T. C. F., c'est que la nouvelle forme de gouvernement qui vient de nous être donnée, a été préparée avec soin, par des hommes bien connus, eux aussi, par leur patriotisme, aussi bien que par les services qu'ils ont rendus à leur commune patrie. Si elle n'est pas sans défauts, si elle n'est pas tout ce qu'on aurait pu désirer qu'elle fût, rappelons-nous que rien n'est parfait dans ce monde et que, dans un pays comme le nôtre, où tant d'intérêts divers sont en présence, il était impossible de se refuser à de mutuelles concessions, et d'arriver à un arrangement qui pût donner satisfaction à tout le monde. C'est aux hommes à qui vous allez confier le soin de vous représenter dans l'un et dans l'autre parlement, de s'unir fortement ensemble pour conjurer le danger, s'il existe, et pour tirer le meilleur parti possible de la situation. Vous avez donc une raison de plus de les choisir parmi ceux qui se distinguent davantage par leur honnêteté, leur énergie et leur dévouement à la cause publique.”

Il est difficile en effet, on l'admettra, de mieux dire. Tous les mandements ont été dans la même note. Il est donc injuste et souverainement ridicule d'accuser les Evêques d'être les auteurs de la Confédération, d'avoir sanctionné le nouvelle Constitution, et encore plus de “ l'avoir fait accepter comme un dogme par le peuple.”

Le projet de confédération fut adopté par quarante-cinq députés contre quinze opposants, et M. David qualifie de mouvement national le rôle de l'opposition en cette circonstance. On ne peut mieux amuser le public. . . à ses dépens.

1867-1896

LA CONFÉDÉRATION

Nous entrons en pleine histoire contemporaine. Par conséquent, nous serons bref autant que possible.

La Confédération canadienne, nous l'avons déjà dit, date du 1er juillet 1867, et se compose d'un parlement fédéral et d'une Législature locale pour chaque province.

Le Parlement fédéral possède les pouvoirs législatifs les plus étendus que puisse exercer une colonie. Il peut faire des lois sur toutes les matières que la Constitution ne concède pas exclusivement aux législatures provinciales, désavouer les lois qui lèsent les droits d'une minorité catholique ou protestante ou qui empiètent sur le domaine fédéral; et même, sur certains sujets, légiférer concurremment avec les gouvernements locaux. La représentation des provinces dans les Communes d'Ottawa est basée sur la population; et la province de Québec, qui n'a et ne peut avoir que 65 députés, est le pivot de cette répartition. Si par exemple, chacun des 65 députés de la province de Québec représente 25,000 âmes, les autres provinces ont droit à autant de députés qu'elles contiennent de fois 25,000 habitants, et ainsi de suite.

Chaque Législature locale possède le contrôle de ses institutions civiles, religieuses, municipales, est absolument indépendante dans la sphère de ses attributions, et reçoit annuellement un subside du Parlement fédéral.

Telles sont les grandes lignes du régime politique sous lequel nous vivons depuis vingt-neuf ans. Il est, sans doute, loin d'être parfait, comme toutes les institutions humaines; mais il n'est pas aussi mauvais que le prétend M. David.

Si la représentation basée sur la population avait pour effet de diminuer l'influence de la province de Québec dans le Parlement fédéral, d'un autre côté, elle recevait en compensation le contrôle de ses institutions et de ses intérêts les plus chers, elle devenait absolument maîtresse chez elle.

Dans tous les cas, le temps des récriminations est passé. La Confédération est un fait accompli; elle s'imposait presque nécessairement, et il ne reste plus maintenant qu'à tirer le meilleur parti possible de la situation.

C'est pourquoi les 65 députés de la Province de Québec auraient dû comprendre depuis longtemps, la nécessité de l'union

dans le Parlement fédéral, du moins lorsque la liberté en matière religieuse ou d'éducation est en jeu. Ils sont à Ottawa dans la proportion de un contre trois, et non contents de cette infériorité numérique, ils ne craignent pas de rester partagés en deux camps, même lorsque les intérêts les plus chers de leurs compatriotes sont en péril et que l'union seule pourrait faire triompher des coalitions ennemies. Aussi les résultats de cette aberration sont désastreux, au point de vue religieux et national.

Depuis l'inauguration de la Confédération, nous en avons fait deux fois la cruelle expérience : une première fois en 1871 ; une seconde fois en 1896, en matière d'éducation dans les deux cas. Un mot de ces incidents douloureux pour nos coreligionnaires et nos compatriotes.

(A suivre)

Le gratuité scolaire.

“ S'il était une idée que les républicains avaient plus particulièrement élevée à la hauteur d'un principe sacro-saint, divisée, c'est assurément celle de la *gratuité* scolaire.

“ En réalité, elle n'était qu'une duperie, un affreux mensonge.

“ Chacun sait en effet que, sous le régime scolaire *payant*, les enfants pauvres jouissaient déjà de la gratuité.

“ Ils étaient exempts partout.

“ Tandis qu'aujourd'hui, les frais scolaires étant répartis sur l'universalité des contribuables, il se trouve que les pauvres ont à supporter une part de ces frais qui ne leur incombent pas.

“ Autrefois, les riches seuls payaient effectivement.

“ A présent, la maison d'école, les instituteurs, tout cela est payé par le riche et par le pauvre sous forme d'impôts.

“ On ne paie pas les études primaires *directement*, mais on les paie *indirectement*.

“ La gratuité n'est donc qu'un trompe l'œil ; elle n'est vraie que dans le mot.

“ Elle n'a jamais existé, elle n'existera jamais, puisque l'Etat prend dans la poche des citoyens, l'argent nécessaire pour payer les frais de l'enseignement primaire.

“ Et c'est tromper grossièrement, odieusement le public, c'est

le prendre pour plus bête qu'il n'est, que de lui raconter qu'on lui donne pour rien, des choses qui coûtent les yeux, de la tête, et que lui, le public, est obligé de régler, comme il doit régler toute dépense budgétaire. " (1)

On sait que la gratuité scolaire est un des articles du programme du parti libéral canadien, parce qu'il ne peut arriver autrement à l'instruction obligatoire, qu'il veut nous imposer.

Coup d'œil sur l'étranger

ANGLETERRE. — Dans les derniers mois de l'année 1895, les bénédictins de Solesmes ont été appelés par l'impératrice Eugénie à Farnborough, où reposent dans une magnifique église les cendres de Napoléon III et du Prince impérial.

La petite fondation s'est établie et a prospéré. Tout récemment le supérieur-général des bénédictins de France et abbé de Solesmes, a érigé Saint-Michel de Farnborough en prieuré.

Etablis ainsi dans le voisinage d'Oxford et de Londres, les bénédictins semblent avoir leur place marquée dans la grande œuvre de restauration catholique qui se poursuit avec tant d'éclat en Angleterre.

— Avant l'ouverture du Parlement pour la session de 1897, les évêques catholiques ont lancé un manifeste contenant les raisons invoquées par les catholiques en faveur du maintien de leurs écoles. Ce manifeste a rencontré l'approbation de M. Balfour, chef du parti conservateur à la Chambre des Communes. Celui-ci a même exprimé, dans une lettre au cardinal Vaughan, sa haute approbation pour la correction de ce document.

— On annonce de Londres la conversion au catholicisme de miss Constance Flechter, nièce du docteur Pusey, le clergyman anglican qui a pris une part si connue au mouvement de l'anglicanisme vers le " romanisme ", sinon vers Rome.

ITALIE. — " La ville de Reggio dans l'Emilia, lieu natal de l'Arioste et du P. Angelo Secchi, va ériger à ce dernier un magnifique monument.

La souscription publique a produit au delà de 78,000 fr.

Le P. Angelo Secchi, de la compagnie de Jésus, est né à Reggio en 1818 et est mort à Rome en 1878. D'abord professeur de mathématiques au Collège des Pères Jésuites à Washington, Pie IX le rappela d'Amérique pour lui confier la direction de

(1) Paul de Cassagnac.

l'Observatoire romain. Le P. Secchi a été correspondant de l'Institut de France. ”

CONGO. — Quatre ordres religieux : les Pères Jésuites, les Pères de Scheut, les Pères blancs de Malines, les Trappistes de Westmalle et trois ordres de femmes : les Sœurs de Notre-Dame de Namur, les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie de Gorreind et les Sœurs de la Charité de Gand, représentent là-bas notre pays. Plus de 5,000 enfants noirs et plus de 15,000 adultes ont été convertis. Et pourtant les premiers missionnaires ne se sont embarqués pour le Congo qu'il y a dix ans.

PÉROU. — Le premier Congrès catholique péruvien vient de s'ouvrir. Comme preuve de la reconnaissance catholique dans ce pays, une correspondance nous apprend que Mgr Costamagna, Salésien, a donné le sacrement de Confirmation à plus de 10,000 personnes, dans les seules villes de Pisca et Ica, et cela dans un espace de quatre jours.

Sommaire du Manifeste libéral par B. Bernard

DEUXIÈME PARTIE

Au lecteur — Les écoles du Manitoba — Historique de la question — Erreurs de M. David — Omissions et inexactitudes dans l'histoire de M. David — La discussion faite de la loi réformatrice — Le vrai sens de la lettre collective des évêques. — La théologie libérale et le pouvoir de gouvernement des évêques — Le procès de quelques évêques : Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface, Mgr Laflèche, Mgr Bégin, archevêque de Cyrène et administrateur de Québec — La question des écoles du Nouveau-Brunswick, 1872 — Différence entre l'opinion et la conscience — Casuistique électorale et politique. — Que vient faire le cardinal Gibbons chez M. David. Le mot de la fin — Où sont les catholiques et les patriotes. — L'iniquité consommée — Lettre de la Sacrée Congrégation de la Propagande à Son Eminence le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec — Extrait du jugement du Conseil Privé — Une juste appréciation de la Loi réparatrice — L'intervention épiscopale dans la question scolaire — Remarques sur le discours de l'honorable W. Laurier aux Communes d'Ottawa à l'occasion de la question des Ecoles du Manitoba — Lettre Pastorale des Archevêques et Evêques

des Provinces Ecclésiastiques de Québec, de Montréal, d'Ottawa sur la question des Ecoles du Manitoba — Circulaire des Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa au clergé de leurs diocèses respectifs — La question scolaire au Manitoba.

Appréciations du Compromis scolaire

Le Catholic Register : Il déclare et démontre que le Memorandum d'Ottawa ne fait qu'empirer la situation de la minorité catholique du Manitoba. Ce journal n'est ni conservateur ni libéral, mais catholique avant tout.

Le Catholic Record. Il condamne également le compromis.

Toujours vrai

“ Je me demandais quelle rage pousse les ennemis de la vérité à tromper la foule, quelle malédiction entraîne la foule à voir par les yeux des aveugles au lieu de tourner tout uniment son regard vers le grand jour de l'évidence. ” (1)

Un fait évident

Au Canada, comme ailleurs, la faiblesse des catholiques est due à leurs divisions.

AVIS

“ Cherchez au grenier, à la cave, dans vos vieilles valises, dans vos armoires et dans vos tiroirs ; probablement vous y trouverez de vieux papiers, d'anciens documents, des billets ou des enveloppes sur lesquels se trouvent des timbres de toutes sortes. Faites un paquet de ces paperasses (sans en retirer ou maculer les timbres) et envoyez les à M. A. LIONAIS, Chambre 401, Bâtisse New-York Life, Montréal (Canada), qui vous fera un prix pour votre envoi. Si son offre ne vous satisfait pas, il vous les retournera.

(1) Paul Féval.

Nécrologie

Mgr C.-E. Poiré Protonotaire apostolique, ancien curé de Ste-Anne de la Pocatière, décédé, ce matin, était membre de la caisse ecclésiastique St-Joseph, de la Congrégation du Petit-Séminaire de Québec et de la société d'une messe, section diocésaine.

Son service et sa sépulture auront lieu à Ste-Anne de la Pocatière, vendredi à 8 heures.

Archevêché de Québec, 15 décembre 1896.

B. PH. GARNEAU, *Ptre, Secrétaire.*

Pensée

“Si tu fais le bien, oublie-le : mais si l'on t'en fait, souviens-t'en toujours.”

A imiter

Les femmes catholiques du Mâconnais et des régions circonvoisines viennent de fonder une association avec un règlement dont nous signalons les principaux points :

1° Pas d'emplettes chez ceux qui sont contre nous ; pas de relations amicales suivies ;

Pas de concessions quand ils parlent mal de la religion ou de ses ministres.

Pas de leurs journaux, de leurs livres ; pas de *mariages avec eux*, et que nos enfants ne fréquentent par les leurs.

2° Prendre l'offensive et détourner nos amis et connaissances des maisons de ces adversaires de nos croyances ;

Les mettre en demeure ou de quitter le mauvais journal, ou de renoncer soit à notre clientèle, soit à notre amitié ;

Attaquer ouvertement les faiseurs, vendeurs et liseurs du *mauvais journal*.

La persévérance est le gage de la victoire

Les catholiques d'Ontario ont lutté pendant quinze ans pour obtenir des écoles séparées, la même persévérance fera triompher les catholiques de Manitoba, mais un peu plus vite, nous l'espérons.

A méditer

“ Qui a l'enseignement, a l'avenir. ”

Remède contre le rhume de cerveau

Priser du sel de table fin comme on prise du tabac.

Manuel d'économie domestique

M. le Recorder de Montigny vient de publier un *Manuel d'économie domestique* que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs. C'est un traité pratique et populaire comprenant les règles générales de l'économie domestique que l'auteur définit : l'art de régler sagement sa manière de vivre. Cette science, dont on ne saurait exagérer, l'importance est plus rare qu'on ne pense. C'est pourquoi le Manuel de M. de Montigny produira un grand bien au sein des familles qui en feront l'acquisition et mettront en pratique les règles qu'il trace pour bien gouverner une maison.

Cet ouvrage est bien édité, comme tout ce qui sort de la maison CADIEUX & DÉROME, et ne coûte que 65 cents.

(+)

L'ÉGLISE DU CANADA

TROISIÈME PÉRIODE

Suite

La bulle d'érection du diocèse de Québec ne lui assignait pas d'autres limites que celles des possessions françaises dans l'Amérique du Nord. Ainsi, non seulement le Canada, mais l'Acadie, les îles adjacentes, la Baie d'Hudson, Terre-Neuve et la Louisiane en firent partie.

La Louisiane ayant été cédée à l'Espagne par l'Angleterre, en 1764, l'évêque de Québec se déchargea à cette époque des intérêts religieux de cette province sur l'évêque de la Havane ; et les îles de Saint-Pierre de Miquelon laissées à la France par le traité de 1763, ont été soumises, depuis cette époque, à un Préfet Apostolique.

Les principaux événements civils et politiques qui se passèrent sous le vicariat Apostolique de Mgr de Laval, sont : le combat

héroïque mais fatal de Daulac et de ses seize compagnons, contre sept cents Iroquois, en 1660 ; l'arrivée à Québec d'une recrue de quatre cents hommes, en 1662 ; l'établissement du Conseil Souverain et de Cours de Justice, en 1663 ; le remplacement de de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal, par Perrot et la substitution de la Compagnie des Indes Occidentales à celle des Cent Associés, en 1664 ; l'arrivée de l'intendant Talon et du régiment de Carignan, en 1665 ; l'érection des forts de Sorel, Chambly et Sainte-Thérèse, et l'expédition heureuse de Tracy contre les Agniers, en 1666 ; le traité de Bréda par lequel l'Acadie fut rendue à la France, en 1667 ; la prise de possession des pays de l'Ouest au nom du Roi, par Talon, en 1671 ; le départ pour la France, de Talon et de Courcelles, et l'érection du fort Frontenac, en 1672.

QUATRIÈME PÉRIODE

DEPUIS L'ÉRECTION DU DIOCÈSE DE QUÉBEC JUSQU'À
LA CESSION DU CANADA À L'ANGLETERRE.
1674-1760

Premier Evêque de Québec :

Mgr FRANÇOIS de LAVAL de MONTMORENCY

1674-1688

Gouverneurs :

De FRONTENAC (1672-1682).

De la BARRE (1682-1685).

De DENONVILLE (1685-1689).

Avant de quitter la France pour revenir au Canada, Mgr de Laval renouvela le 19 mai 1675, l'union de son séminaire avec celui des Missions-Etrangères de Paris, effectuée une première fois en 1665. Le roi confirma ces deux actes par lettres patentes du mois d'avril 1676.

Comme le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages prenait une extension de plus en plus considérable, Mgr de Laval envoya en France son grand vicaire, l'abbé Dudoyt, pour obtenir le renouvellement des défenses déjà faites à ce sujet. Craignant de voir triompher l'opposition des partisans de cet infâme trafic, il repartit lui-même pour Paris, en 1678, et réussit à obtenir, en grande partie, la confirmation des anciennes défenses.

La lutte énergique de Mgr de Laval contre les partisans de la liberté du commerce de l'eau-de-vie, sera toujours un de ses

plus beaux titres à la reconnaissance des habitants du Canada.

Les Sulpiciens fondèrent à la Montagne de Montréal, en 1677, un établissement où vinrent résider un certain nombre de familles iroquoises, partie chrétiennes et partie païennes. En 1679, M. de Belmont y ouvrit une école pour les garçons, et la sœur Bourgeoys y envoya de son côté, deux de ses compagnes pour instruire les filles iroquoises.

(*À suivre*)

(×) — (†) — (†) — (†) — (†) — (†) — (†) — (×)

SAINTE ENCRATIDA, VIERGE ET MARTYRE

XV

PREMIERS REPENTIRS D'EUDONTE. (*Suite*)

Eudonte le regarda, il vit bien que la plus pure conviction dictait cette réponse. Il demanda à celui qui avait parlé comment il pourrait sortir des catacombes.

“ Si vous êtes chrétien, ne vous hasardez pas dehors, dirent les fossoyeurs. Si vous ne l'êtes pas, nous vous montrerons la route.

— Je veux partir, ” répliqua seulement Eudonte.

Et déjà passablement remis par l'excitation des paroles échangées, il reprit son manteau et son casque et se mit en marche à la suite des deux jeunes gens. Soudain, il se retourna vers eux.

“ Vous êtes chrétiens ? leur demanda-t-il.

— Par la grâce de Dieu, répondirent ses guides.

— Venez donc avec moi, je vous sauverai, vous protégerai, dit Eudonte avec instance.

— Merci de votre offre, repartirent les fossoyeurs, mais nous ne pouvons l'accepter. Il nous faut enterrer les corps de ceux qui ont été massacrés.

— Mais si Dacien et ses satellites reviennent, leur fit remarquer Eudonte, ils vous tueraient comme ils ont tué vos frères.

— Comme Dieu voudra, reprirent simplement les chrétiens s'il permet qu'on nous surprenne, nous mourrons en faisant notre devoir. ”

Eh ce moment on aperçut la lumière du jour, les jeunes gens indiquèrent le chemin au général et disparurent de nouveau dans les catacombes.

Aussitôt de retour à son palais, Eudonte se rendit aux appartements de sa sœur.

Marcella était assise, ses beaux cheveux flottaient épars sur ses épaules, ses mains voilaient sa figure baignée de larmes. Près d'elle une femme de haute stature, vénérable et vêtue de noir, encourageait la pauvre enfant et la soutenait. Eudonte s'arrêta pour contempler ce tableau émouvant. Ses jambes étaient encore faibles, il s'assit non loin de sa sœur.

Marcella leva les yeux et voyant son frère devant elle, défigurée, les vêtements souillés, elle poussa un cri qui fit vibrer tout ce qu'Eudonte avait de sentiments.

— Tu as bien raison, dit-il à Marcella de pousser à ma vue un cri de terreur. C'est bien moi qui ai guidé les pas du préfet, ma main a désigné Encratida, ma langue a proféré son nom. Marcella tu me maudis et tu as raison. Mais je sens une malédiction plus terrible peser sur moi, celle d'un père dont j'ai sacrifié la fille à mon orgueil, celle d'Otéoméro l'ami de ma famille.

La femme voilée, qui n'était autre que Marie la diaconesse, intervint charitablement entre le frère et la sœur.

— N'agitez pas Marcella, dit-elle à Eudonte. Rien n'arrive sans la permission de Dieu, c'est Lui qui s'est servi de vous pour diriger les pas de Dacien.

— Telle n'était pas mon intention, continua Eudonte. J'épiais, il est vrai, les chrétiens; je vous ai vue sortir de chez ma sœur, je vous ai suivie, et le préfet qui m'espionnait à son tour, a marché à ma suite. C'est ainsi que nous arrivâmes au milieu de l'assemblée des frères.

— Vous et Dacien, poursuivit la diaconesse, vous êtes les moyens dont Dieu s'est servi pour donner à la vierge Encratida la palme qu'elle ambitionne, objet de ses vœux les plus ardents. Le martyr sera le triomphe de cette épouse du Christ.

— Non, ils ne la tueront pas, s'écria Eudonte. J'appellerai mes soldats, mes compagnons d'armes, je leur dirai que je veux le salut de cette femme dont la famille est l'amie de la mienne. Je sauverai la fille d'Otéoméro ou je mourrai avec elle.

— Ne faites pas cela, n'arrachez pas par une lutte sangninaire les martyrs à leur triomphe, dit la diaconesse à Eudonte. Pour le bien de votre sœur, pour le vôtre, général, n'employez pour Encratida ni le fer, ni le feu. Dieu n'agrée pour holocauste que les victimes volontaires qui s'offrent à Lui. Laissez à l'Éternel le soin de punir et de récompenser selon les décrets de sa justice; le sang des martyrs monte jusqu'au Seigneur en

odeur de suavité. Mais il sait aussi frapper les persécuteurs.

— Femme, qui êtes-vous ? demanda Eudonte. Vos paroles ont la puissance d'apaiser les tempêtes qui soulèvent mon cœur. Encore une fois, qui êtes-vous ?

— La servante du Seigneur, répondit la diaconesse. A vous, je demande de sa part, de ne point susciter une rébellion. A Marcella, j'enjoins de sécher ses larmes. Enfant, ne savez-vous pas que pas une feuille de la plus humble plante ne peut tomber sans la volonté de Dieu. Sans sa permission toutes les puissances de la terre n'enlèveront pas un seul cheveu à la vierge Eueratida. Mais, si l'aimant d'un amour de prédilection, sa divine bonté lui destine à la fois la palme du martyr et des vierges, que sommes-nous pour nous opposer à ses desseins. Toutefois, il ne nous défend point de chercher à nous introduire dans sa prison pour l'encourager, l'aider. La voir vous sera une consolation. Sa joie ne vous laissera point de doute, vous comprendrez que Dieu a exaucé ses plus ardentes prières.

— Comment arriverez-vous jusqu'à elle ? demanda tristement Marcella.

— Le préfet, dit Eudonte, me doit une satisfaction, il me la donnera ou nous nous mesurerons. Il m'a injurié cette nuit ; pour expier son insulte, il devra me donner la permission de te faire entrer dans le cachot d'Eueratida, toi Marcella, et quiconque il me plaira de t'adjoindre.

— Il ne me semble pas nécessaire de recourir à de si grands moyens, reprit la diaconesse, et inutile que vous vous exposiez à de nouveaux périls. Je trouverai un accès plus facile, et quant à demander satisfaction à Dacien. . . .

— Pour ceci, interrompit le général, la regardant d'un air sévère, ce sont mes affaires.

— Je n'ai pas voulu être indiscret, reprit humblement la diaconesse. Dès que j'aurai des nouvelles d'Eueratida, je vous les ferai savoir.

En disant ces mots, elle embrassa Marcella et sortit.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante Heures auront lieu à St-Thomas, le 21, à St-Séverin, le 22; à Ste-Rose, le 24; au Couvent de l'Islet, le 26.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN curé, du Cap-Santé, Portneuf.